



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



DÉPOSÉ AU GREFFE LE

24 -05- 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE DU HAINAL TRIBUSION TOURNAI

N° d'entreprise : 0592.526.550

Dénomination

(en entier): MONSIEUR CYCLOPEDE

(en abrégé) :

Forme juridique: Association sans but lucratif

Siège: Esplanade 12 A 7800 ATH

Objet de l'acte: Liquidation et clôture de l'ASBL

Assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2019

Les membres ont convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire pour la mise en liquidation de l'ASBL. Etaient présents :

- M. LORENZONETTO Francis

- M. CARTON Jean

- M. COUVREUR Olivier

pour soumettre à l'ordre du jour :

Evaluation des comptes :

L'ASBL n'a plus aucun actif et seul subsiste au passif un compte courant ouvert au nom de M. LORENZONETTO Francis.

Ce dernier accepte que les sommes qui lui sont dues par l'ASBL ne lui soient pas remboursées. De ce fait, l'ASBL n'a plus aucun de passif.

Il peut donc être procédé à la mise en liquidation avec clôture immédiate de l'ASBL.

Il est donné décharge aux Administrateurs.

M. Lorenzonetto se chargera des formalités administratives pour la clôture de liquidation.

Toutes les pièces comptables sont conservées à l'Esplanade 12 A à 7800 ATH.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

<u>Au verso</u>: Nom et signature